

hôte de cette conférence est Radio-Canada. Quelle outrecuidance! Quelle hypocrisie!

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, les déclarations du sénateur Finley MacDonald m'amènent à faire moi-même une déclaration. Je suis entièrement d'accord avec lui. Je me souviens qu'il avait soulevé cette question l'an dernier, lorsque la décision a été prise. Je crois que nous devrions faire enquête sur cette affaire. Je sais qu'une enquête importante sur la vente des chemins de fer en Nouvelle-Écosse est déjà en cours. Une fois qu'elle sera terminée, je crois que nous devrions mener une enquête sur cette question. Si le sénateur lui-même, à titre de président du comité, estime qu'il ne peut pas réclamer une telle enquête, nous nous en chargeons. Cette question revêt une grande importance pour un pays comme le Canada, qui tire une grande partie de ses recettes du commerce extérieur et qui, par conséquent, doit être connu dans le monde entier.

[Français]

LES FRANCOPHONES HORS-QUÉBEC LA POSITION DU MINISTRE BENOÎT BOUCHARD

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai été vraiment surpris de lire ce matin dans le journal «La Presse» de ce jeudi 19 mars le titre suivant: Rebuffade de Bouchard aux francophones hors-Québec. C'est le titre d'un article de la presse canadienne. Je cite:

«Même s'ils l'ont demandé, les francophones hors-Québec ne seront pas à la table des discussions, comme les autochtones. Les italiens sont un million et ils ne nous demandent rien, eux».

Le ministre de la santé, M. Benoît Bouchard, a fait ce cinglant commentaire hier, à la veille de la réunion constitutionnelle d'aujourd'hui.

Je pense que monsieur Bouchard ne connaît pas son histoire canadienne. Il ne sait pas, par exemple, que ces soi-disant francophones hors-Québec, terme péjoratif que certains québécois aiment employer de temps en temps comme Radio-Canada aime employer le terme «le Québec et les provinces anglaises», (ça dénote une ignorance crasse de l'histoire canadienne) donc que ces francophones soi-disant hors-Québec étaient hors-Québec avant même que le Québec existe. Ils étaient à Port-Royal, ils étaient en Nouvelle-Écosse, ils étaient sur le pourtour du Golfe du Saint-Laurent avant même que le Québec existe.

Je n'ai pas objection à ce que quelqu'un nous dise honnêtement et ouvertement que l'on regrette car il y a des poids et des contre-poids dans ces négociations, mais qu'on nous dise qu'en notre qualité de francophones hors-Québec, on n'a pas d'affaires là, c'est montrer de l'ignorance, quand ce n'est pas friser, si j'ose le dire, des choses pas mal plus graves et péjoratives qui démontrent que certains personnages de la scène politique fédérale devraient rendre une visite à leur psychiatre politique.

[Traduction]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES

L'honorable Roch Bolduc, président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le rapport suivant:

[Le sénateur MacDonald.]

Le jeudi 19 mars 1992

Le Comité sénatorial permanent sur les finances nationales a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-32, «Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada», a, conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 28 février 1992, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le vice-président,
ROCH BOLDUC

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Bolduc, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

● (1410)

[Français]

RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Thérèse Lavoie-Roux, président du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration à l'honneur de présenter le rapport suivant:

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour les dépenses projetées dudit Comité aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées, tel qu'autorisé par le Sénat le 17 mars 1992. Ledit budget se lit comme il suit:

Services professionnels et autres	3 000,00 \$
Respectueusement soumis,	

Le président
THÉRÈSE LAVOIE-ROUX

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Lavoie-Roux, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PRÉSENTATION DU HUITIÈME RAPPORT

L'honorable Thérèse Lavoie-Roux, président du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration à l'honneur de présenter le rapport suivant: